



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
VINCENNES ET LA VOIX DES FLEURS POUR
L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE
SENSIBILISATION A L'ART FLORAL JAPONAIS**

**DÉCISION N° DM-23-061
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Voix des Fleurs domiciliée Espace-Sorano, 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, un atelier de sensibilisation à l'art floral japonais le vendredi 17 février 2023 de 10h00 à 12h00 à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen» ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association La Voix des Fleurs pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier de sensibilisation à l'art floral japonais le vendredi 17 février 2023 de 10h00 à 12h00, à destination des seniors vincennois, dans le cadre de «la semaine Zen».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230207-lmc1H10529H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/02/2023 Date de Publication : 07/02/2023
--